

CONSEIL MUNICIPAL DU 25/11/2010

DELIBERATIONS

ORDRE DU JOUR

FINANCES/MARCHES :

1. Débat d'orientations budgétaires.
2. Désignation maître d'œuvre projet Centre.
3. Admission en non-valeur.
4. Modification du Budget.
5. Avenants Marchés – Temple Protestant.
6. Tarifs 2011.

SUBVENTION :

7. Subvention à l'association des Parents d'Elèves des Ecrivains.

SPORTS/ANIMATION/CULTURE :

8. Décharge régie financière Bibliothèque municipale.
9. Subvention aux associations pour frais de déplacement et compétition.
10. Subvention à l'OMSAL.

AFFAIRES DEMOGRAPHIQUES :

11. Nomination d'agents recenseurs.

PERSONNEL :

12. Logements de fonction.

URBANISME :

13. Démantèlement du réacteur universitaire de Strasbourg-Cronenbourg.

QUESTION ORALE :

14. Question orale de M. Gérard SCHANN, Conseiller Municipal.

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Débat d'orientations budgétaires pour 2011.

Aux termes de l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités territoriales, le Conseil Municipal des communes de 3500 habitants et plus est tenu de débattre des orientations générales du Budget dans un délai de deux mois précédent l'examen de celui-ci.

Les orientations des grandes masses de recettes et de dépenses ainsi que les conditions de l'équilibre du Budget pour 2011 sont détaillées dans le tableau joint en annexe.

Le Comité Directeur et la Commission des Finances ont émis un avis favorable.

Aussi, je vous prie de bien vouloir débattre des conditions dans lesquelles pourra être élaboré le Budget communal pour l'année à venir.

	2010	2011
Section de fonctionnement		
Dépenses réelles	14 377	14 481
Dépenses de personnel	8 205	8 434
<i>Variation totale</i>		229 2,8%
Intérêts de la dette	630	635
Fonctionnement des services	5 542	5 412
<i>Variation totale</i>		-130 -2,3%
Recettes réelles	15 965	16 078
Dotations non affectées	5 007	5 022
Impôts et taxes non affectés	8 891	9 111
Autres dotations et taxes	821	823
Produits de gestion	1 021	1 041
Autres produits	225	80
Excédent de fonctionnement	1 588	1 597
Résultat de fonctionnement reporté	602	331
Épargne brute	2 190	1 928

Section d'investissement		
Dépenses réelles	5 926	3 890
Dépenses d'équipement (Immos)	4 267	2 129
Remboursement d'emprunts	1 659	1 762
Recettes réelles	3 687	1 963
Dotations, fonds divers	380	521
Subventions reçues	540	10
Emprunts	2 763	1 432
Autres recettes réelles	5	0
Besoin de financement	2 239	1 928

Reprises de l'exercice précédent	
<i>Dépenses</i>	
Reports	1 920
Résultat d'investissement reporté	1 021
<i>Recettes</i>	
Reports	1 805
Affectation en réserves	1 196

Dépenses réelles (budget total)	23 243	18 371
Recettes réelles (budget total)	23 255	18 371

* chiffres en milliers d'euros

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Restructuration – Extension de l'école maternelle du Centre et de l'Ecole Municipale de Musique – Désignation d'un maître d'œuvre.

Par délibération du 1er juillet 2010, le Conseil Municipal avait approuvé le projet de rénovation et de restructuration du site de l'école maternelle du Centre pour un montant prévisionnel de l'opération de 6 150 000 € TTC (valeur juin 2010), hors mobilier. Il a chargé le Maire de lancer la procédure de désignation d'une équipe de maîtrise d'œuvre sous la forme d'un concours sur esquisse.

Le jury de concours, au cours de sa réunion du 7 juillet, a sélectionné quatre lauréats appelés à remettre un projet.

Le jury a examiné, de manière anonyme, les quatre projets présentés le 2 novembre dernier. Au vu des critères de choix précisés au règlement du concours, le classement des projets a été le suivant :

1. Agence Michel Girolid Architecte
2. La Como.
3. Carré d'architectes
4. aea Architecte.

Le jury propose de retenir le projet présenté par l'Agence Michel Girolid Architecte au vu des avantages observés sur les points suivants :

- l'intégration urbaine et traitement de l'entrée,
- le fonctionnement intérieur et la séparation des deux équipements,
- la recréation d'un front bâti et le traitement de la façade,
- la création d'un espace de cour privatif.

Le montant prévisionnel provisoire des travaux, tel qu'il figure au programme, s'établit à 3 640 000 € HT (valeur juin 2010). Le montant prévisionnel définitif sera arrêté à la remise de l'avant projet définitif.

Après négociation, le taux d'honoraires de la maîtrise d'œuvre s'élève à 13,95 % et couvre, outre la mission de base, les missions de diagnostic, les études d'exécution, la coordination SSI, le traitement de la signalétique et la conception de mobiliers spécifiques.

Aussi, je vous prie de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Vu l'article 70 du Code des Marchés Publics,
Vu l'avis du jury de concours du 2 novembre 2010,
Vu l'avis favorable du Comité Directeur,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

attribue

le marché de maîtrise d'œuvre pour la restructuration – extension de l'école maternelle du Centre et de l'Ecole Municipale de Musique à l'équipe conduite par l'Agence Michel Girold Architecte.

autorise

le Maire à signer le marché et toutes les pièces y afférentes.

ECOLE MATERNELLE DU CENTRE ET ECOLE DE MUSIQUE DE BISCHHEIM

Notice de présentation

Principes de l'intervention

Le projet se fonde sur trois extensions, une coursive, et la construction d'un parking :

1 / extension 1 (extension d'angle)

Elle concerne l'angle entre les bâtiments B et C. La continuité et l'homogénéité du bâti dans le contexte urbain déterminent sa forme. Elle contient l'auditorium de l'école de musique.

2 / extension 2 (dégagement Nord)

Elle concerne la construction du dégagement nord de l'école maternelle :

Il s'agit d'une construction en structure bois qui permet par sa légèreté, et du fait qu'elle est limitée au RDC, de s'affranchir des problèmes de joint de dilatation et de construction sur limites. Couverte par une toiture végétale.

3 / extension 3 (extension centrale)

concerne la construction d'un corps de bâtiment situé vers la rue Nationale, et sa partie située au niveau de l'intervalle entre le bâtiment B3 et B4. Couverte par une toiture végétale.

A l'extérieur cette extension E3 a pour buts :

- . de réaliser une placette d'accueil qui réunit tous les accès souhaités de la rue.
- . de constituer une cour de récréation homogène et clôturée.
- . de garantir un accès des véhicules de sécurité dans la cour
- . de permettre un cheminement piétons demandé pour le développement des circuits à l'intérieur du centre urbain.

A l'intérieur elle a pour but :

- . de réaliser un hall de l'école maternelle optimum pour les relations internes, ainsi que les locaux des enseignants qui s'ouvrent sur le hall avec vue sur la cour de récréation.
- . de trouver l'ascenseur pour l'accessibilité à tous les niveaux et l'escalier pour la desserte de l'école de musique, dans un espace protégé.
- . de trouver les surfaces de l'école de musique ne pouvant se trouver dans le bâtiment existant. (salle collective et sanitaires de l'école de musique).

4 / Coursive couverte sur le côté Sud :

Il s'agit d'une construction en structure bois métal comprenant : des cadres bois supportant une coursive en bois au 1er niveau et une couverture en zinc. Cet ensemble constitue un préau linéaire le long des classes de l'école maternelle.

Cette coursive ne se poursuit pas le long du bâtiment existant sur la placette d'accueil. En effet, ces façades présentent un caractère patrimonial que nous restaurons à l'identique sans adjonction.

5 / Construction d'un parking semi-enterré :

Un parc de quarante places de stationnement est construit sous la cour de récréation. Il est enterré des deux tiers. Le tiers supérieur permettra de trouver un éclairage naturel côté Sud. Transversalement, il est localisé pour constituer par son mur Nord la fondation des structures de la coursive. Écarté de 2,60 m des fondations de la façade sud des bâtiments existants, le mur Sud est également écarté des bâtiments voisins pour les mêmes raisons et supporte les poteaux de l'extension centrale.

Longitudinalement, la rampe et l'escalier d'accès fait partie de la placette d'accueil.

Le parking s'établit à partir de l'extension centrale sous la cour de récréation.

À l'ouest, une belle surface en terre plein est sauvegardée, et permettra la plantation de grands arbres pour agrémenter la cour d'une partie végétale.

Un accès y est trouvé pour servir d'issue de secours.

Pertinence du projet en réponse au programme

Les buts du projet :

- . Constituer deux établissements qui fonctionnent et répondent parfaitement au programme du maître d'ouvrage
 - l'école maternelle occupe le rez-de-chaussée (de plein-pied avec la cour de récréation)
 - l'école de musique se trouve à l'étage (sur un seul niveau + 4,30 m).
- . Rendre les deux équipements totalement indépendants en les associant dans une composition générale unitaire et d'une gestion facile.
- . Intégrer urbainement ce projet en tirant parti du bâtiment existant et des extensions en tenant compte de l'histoire et de l'échelle particulière du centre urbain de Bischheim.
- . Créer des espaces extérieurs parfaitement définis pour leurs usages et leurs accès.
- . Les aspects de constructivités, de soucis de qualités thermiques et environnementales, de pérennité des matériaux et de facilité d'usage fondent la conception du projet.
- . La convivialité d'usage, le soin de traitement de l'échelle des enfants pour l'école maternelle, et de celui pour les musiciens, déterminent la qualité des aménagements.

Il s'agit d'un projet très complexe :

- . Par l'importance et la spécification des locaux du programme.
- . Par la situation urbaine et linéaire du bâtiment existant.
- . Par le mode de réalisation des interventions d'extension qui demande de statuer sur leur constructivité ainsi que du respect des règles urbaines.

la pertinence du projet se traduit par la réalisation des objectifs, malgré cette complexité. Ce projet propose un équipement fonctionnel et contemporain, en gardant la charge symbolique et patrimoniale du bâti existant.

Cette proposition n'est pas qu'une adjonction de réponses au programme, mais bien un projet finement tissé dans la spécificité, l'histoire et l'échelle particulière du centre urbain de Bischheim.

Espaces extérieurs, aspect extérieur, respect du patrimoine

Le parti adopté va identifier les espaces extérieurs et clarifier les flux :

La placette d'accueil réunit tous les accès souhaités de la vue Nationale. Elle constitue un espace sécurisé, en respiration de la linéarité de la rue. en permettant l'attente des parents .

Dans l'expression urbaine et architecturale, cette disposition mettra en valeur les deux bâtiments existants, qui ont une valeur patrimoniale (B4 et B5). Ces édifices seront réhabilités avec soin. En traitant leur isolation à l'intérieur, les modénatures de leur parements extérieurs sont mis en valeur.

L'aspect du nouveau bâtiment d'extension centrale, caractérisé par une claustra semi-transparente se percevra d'une manière fluide dans le paysage urbain. Les accès sont bien marqués tous en laissant le regard filtrer sur l'ordonnement du bâti initial et l'espace de la cour de récréation.

La placette d'accueil est traitée en pente légère, pour conduire tous les flux depuis la rue Nationale au niveau général du rez-de-chaussée, dans un aménagement soigné en pavés et jardinières. L'inclinaison de cette placette est traitée pour être conforme aux dispositions d'accès réglementaires pour les personnes handicapées en fauteuil. Au pied des bâtiments, une surface horizontale relie les portes existantes. L'incidence du parking n'apparaît que par la rampe d'accès véhicule, intégrée elle-même dans l'aménagement général.

Une cour de récréation homogène, mettant en valeur la structuration du bâti existant.

Le parti d'implantation à pour vocation:

- . **de trouver une grande surface homogène pour la cour de récréation.**
- . **de mettre en valeur la structuration des bâtiments existants.** Le rythme de la coursive est basé sur leur ordonnancement (il faut remarquer que le groupe B1,B2,B3 constitue un ensemble marqué par une symétrie sur B2)
- . **de trouver des espaces plantés.** Sur le parc de stationnement, la cour est forcément minérale. En gérant au mieux l'emprise du stationnement, une partie végétale est maintenue, dont les quatre nouveaux arbres sont placés en symétrie du bâtiment C .

La cour est directement en relation avec tous les flux:

L'accès des véhicules de sécurité et d'entretien est garanti par des dimensions de passages réglementaire sous l'extension centrale.

Cet accès constituera aussi un accès direct sur la cour depuis la placette d'accueil.

L'école maternelle s'ouvre aux deux extrémités sur la cour de récréation: Par le hall à L'Est et par l'angle Ouest en relation direct avec les sanitaires.

Enfin, rappelons qu'un grand jardin est ouvert aux enfants au Sud. Sa relation avec la cour se fait par des aménagements en rampes douces.

Un aménagement ludique et signifiant

L'aménagement de surface de la cour de récréation se fera en concertation fine avec les utilisateurs et doit tenir compte du parking en sous-sol. Les surfaces minérales sont traitées en pavés. Nous proposons d'agrémenter la surfaces de la cour par des surfaces diversifiées en pavés de couleur (par exemple représentant le logo de la Ville de Bischheim qui se révélera depuis la coursive - Ce dessin apparaîtra sur les images "Google Earth" en vue satellite en étant dirigé vers l'Hôtel de ville). La partie sud est proposée en aménagement de sol coulé extérieurs pour l'implantation des jeux extérieurs.

Un cheminement piétons est organisé sur le coté Sud du terrain et contribue au développement des circuits à l'intérieur du centre urbain de Bischheim.

Ce passage public relira les espaces de promenade Ouest à la placette d'accueil.

Il est distinct de la cour de récréation. Celle-ci est bordée par muret (relatif à la différence de niveau) et par une clôture en serrurerie fine.

Relations fonctionnelles, fonctionnement des locaux

Organisation de l'école maternelle - Rez de chaussé -

Accès principaux depuis la placette d'accueil

L'entrée principale se trouve sur la placette d'accueil.

Le hall met en relation le dégagement principal des classes, la bibliothèque, les locaux des enseignants et la sortie vers la cour de récréation.

Il faut signaler l'intérêt que présente la position du bureau de direction à cet endroit: directement sur le hall et avec vue centrale sur la cour.

Une autre possibilité d'entrée par la cour, est offerte par un passage couvert. Ce passage est de dimension compatible avec la circulation d'engins de secours et d'entretien. En plus il constitue un autre préau couvert.

La bonne idée de la localisation des sanitaires

À l'ouest, un autre accès passe devant les sanitaires. Cette configuration est étudiée pour trouver les sanitaires sur la cour. Le dégagement intervenant comme sas thermique. C'est la meilleure localisation possible pour un bon fonctionnement de l'école : les élèves passant "naturellement" devant les sanitaires sur le chemin de la cour de récréation. (voir aussi l'intérêt pour l'indépendance de la salle de motricité/danse)

Le dégagement Nord (extension 2)

Ce dégagement regroupe toutes les cinq classes et les salles de repos et tisannerie. Grâce à sa largeur (environ 2,60), il sera aménagé en marquant l'espace particulier des vestiaires de chacune des classes, grâce à des volumes différenciés. La linéarité de cet espace sera également rompu par des arrivées de lumière translucide et un travail de plafond en bois. Toutes les salles de classes ont un accès direct vers la cour, protégé de la pluie et du rayonnement solaire Sud par le préau sous la coursive.

Ce dégagement nord se poursuit le long de la bibliothèque de l'école pour réunir les locaux Atsem et la salle multi-fonction. Il se prolonge jusqu'à l'extérieur sur la placette d'accueil pour permettre une issue de secours. (Cet accès peut éventuellement servir d'entrée du personnel) Un dégagement annexe dessert la partie loge.

Ensemble des locaux de la salle de motricité/danse

Les locaux de la salle de motricité sont regroupés dans la partie Ouest de l'établissement. depuis le dégagement Nord, un dégagement interne permet la desserte des vestiaires intégrés.

Un accès de la salle de motricité est également trouvé depuis la cour, sous le préau.

Utilisation indépendante de la salle de motricité/danse:

Pour faciliter l'utilisation de la salle de danse hors période scolaire, le dégagement Nord des classes peut être fermé. Dès lors, cette salle de danse pourra profiter de l'utilisation des sanitaires (des sanitaires adultes sont ajoutés). Le cheminement des utilisateurs non scolaires étant organisé par le dégagement/sas et en passant devant sanitaires et vestiaires, l'utilisation de la salle sera optimum ainsi que son intégrité thermique.

Cette conception des circulation permet ainsi:

- . **La desserte de tous les locaux de l'école par l'intérieur.**
- . **Des longueurs de dégagement réduits au maximum malgré le linéaire du bâti existant.**
- . **Des positionnements de locaux adéquat, dans un mode de relation logique, facilitant la convivialité de gestion.**

Les traitements particuliers sont conçu à l'échelle des enfants - l'espace de la classe sera aménagée elle-même en sous-espaces spécifiques.

Les vestiaires sont traités en en transition, indépendamment de la surface de circulation principale, par des "boîtes en bois" de couleurs différenciées.

Les ambiances sont diversifiées dans les volumétries de plafonds et les orientations acoustiques. Les poutres principales en bois de la toiture végétalisée du dégagement nord des classes, seront mises en valeur.

Organisation de l'école de musique - étage -

Le principe de circulation de l'école de musique est fondé sur la proposition de programme du maître d'ouvrage : La desserte des locaux de cet équipement se fait par une coursive extérieure couverte au Sud.

À l'étude, nous avons constaté que cette organisation était tout à fait intéressante par rapport au contexte bâti existant et pour gérer une facilité d'usage et une indépendance des locaux.

Le parti choisi répond à cette attente tout en gérant les nécessités thermiques réglementaires, mais aussi, en garantissant une bonne gestion des accès et de l'organisation de cette école. **"L'étanchéité aux bruits" aussi bien interne que vers l'environnement externe est un critère très important inscrit dans les solutions structurelles et organisationnelles retenues.** Un traitement acoustique de chaque local complétera la qualité de cette école.

L'espace d'accès est élaboré autour d'une "Chef de Sol "

L'entrée principale de l'école de musique se fait par un noyau indépendant de circulations verticales compris dans la volumétrie de l'extension centrale.

L'escalier ainsi que **l'ascenseur** sont réunis dans cet espace extérieur couvert, entouré d'une claustra. L'entrée se trouve sur la placette d'accueil.

Hors des heures d'ouvertures, cet espace est fermé, pour éviter la présence de personnes indésirables, mais aussi pour interdire l'accès au parking par l'ascenseur.

Pour qualifier cet espace d'entrée, une grande clef de sol, constitue un élément symbolique au centre des deux paliers de l'escalier. Cette sculpture apparaîtra depuis l'espace public au travers de la claustra de bois.

L'entrée proprement dite de l'école de musique se fait depuis cette cage d'escalier vers la coursive centrale.

La coursive centrale

Mieux qu'un simple espace de passage, ce lieu est un élément distinctif de l'école que pourront s'approprier les utilisateurs. Hors périodes scolaires maternelle, il pourra être le lieu d'une mise en scène de l'activité de l'école de musique.

La coursive centrale dessert tous les pôles. Il s'agit d'un espace extérieur large (2,60 m) couvert par une toiture zinc et dont le plancher est en madriers de bois massif.

Ouvert vers le Sud sur l'espace de la cour, le rythme de ses cadres bois lamellé-collé respecte l'ordonnement des bâtiments existants qu'il met en valeur.

Un escalier à l'extrémité Ouest sert d'issue de secours et permet une relation directe avec l'espace de la cour (et de l'escalier Ouest du parc de stationnement)

Organisations en pôles depuis la coursive

La coursive centrale desservant tous les locaux, comment concevoir l'organisation de l'école de musique en répondant aux critères thermiques ?.

Pour éviter que chaque salle ne donne directement vers l'extérieur ce qui serait impossible à gérer pour la thermique et l'étanchéité à l'air, nous proposons de regrouper les locaux en quatre pôles. Chaque pôle aura un accès vers cette coursive par l'intermédiaire d'un dégagement qui fera office de sas. Pour éviter les problèmes de passage de bruit, tous les planchers de l'école de musique où sont produits des sons sont repris en béton. - bât. B1 B2 -

Pôle 1 - Hall d'accueil / administration / cours individuels / cours collectif et studios.

il constitue le plus grand des quatre pôles et permet par son organisation intérieure une association de locaux variés et inter-dépendants. Les cours individuels sont regroupés pour une facilité de gestion des cours.

Les locaux administratifs et de réunion se regroupent dans le bâtiment B4 existant (où les structures de plancher pourront être maintenues par absence sonores)

Pour respecter la sécurité incendie, une sortie de secours 1up pour l'extrémité du dégagement administratif sera trouvée vers le nord. Cette sortie est opérée sur la fine bande de terrain débouchant sur la rue.

Pôle 2 - Salle de percussion / vestiaires / salle de formation

L'accès des locaux se fait à partir de la coursive dans un dégagement servant de sas thermique. Comme le demande le programme une liaison directe est réalisée entre salle de percussion.

Un parquet flottant anti-vibratil couvre le sol de la salle de percussion. (le cas échéant une chape flottante pourra compléter le dispositif)

De même une double porte acoustique réunit deux salles de formation musicale, en permettant une circulation intérieure entre pôles et optimiser une gestion des cours et des instruments.

Un local sanitaire/douche est ajouté au programme à côté des vestiaires.

Pôle 3 - Auditorium et grande salle collective

L'auditorium se trouve dans l'extension d'angle ouest. Son volume disponible occupe entièrement l'enveloppe dégagée par la réglementation urbaine et le prolongement à l'identique de la toiture. Cet important volume caractérisé par une belle charpente en bois apparente, sera conçu pour servir au mieux la qualité du son et les possibilités d'aménagement des installations de sonorisation et d'éclairage. Un parquet flottant anti-vibratil est prévu)

La surface disponible pour la régie permet de trouver une régie fermée et une régie ouverte donnant toutes les possibilités aux ingénieurs du son. Ajoutons aussi que la position de cette régie, lui permettra de s'ouvrir vers la grande salle collective attenante.

Cet auditorium doit posséder une issue de secours de 2up. Elle sera trouvée grâce à une coursive débouchant sur l'escalier existant en façade Ouest.

La grande salle collective occupe intégralement l'espace de la grande salle actuelle en profitant des travaux de rénovation qui ont déjà eu lieu dans ce bâtiment. Un diagnostic sera établi concernant l'étanchéité aux bruits de la dalle actuelle, pour optimiser le cas échéant ses performances acoustiques.

Pôle 4 - Salle collective / sanitaires / archives

Ce pôle est situé dans la partie d'extension centrale.

L'espace de la salle collective sera mis en valeur par une volumétrie de plafond particulière (toiture en shed vers l'est. La vue vers l'ouest est protégée par une résille de bois présentant les mêmes caractéristiques que celle de la claustra sur placette d'accueil.

Le bloc sanitaires est regroupé dans ce lieu central proche de l'entrée, mais il faut signaler que nous avons implanté un sanitaire accessible aux personnes en fauteuil dans chacun des pôles.

Organisation du parc de stationnement - sous-sol -

Un parc de quarante places de stationnement est construit sous la cour de récréation.

Le niveau d'implantation est relatif à la mise au niveau de cette cour de plain-pieds avec le rez de chaussée du bâti existant. (niv - 3,30)

Il est enterré des deux tiers (du fait de la position en hauteur du rez-de-chaussé)

Le tiers supérieur permettra de trouver un éclairage naturel côté Sud.

Accès

L'accès de ce parc de stationnement se fait depuis Nationale.

La rue la rampe et l'escalier d'accès fait partie des aménagements de la placette d'accueil.

Le parking s'établit à partir de l'extension centrale sous la cour de récréation.

Entre le bâtiment C et l'extrémité ouest du parking une belle surface en terre plein est sauvegardé et permettra la plantation de grands arbres pour agrémenter la cour d'une partie végétale.

Un accès Ouest y est trouvé pour servir d'issue de secours.

Le niveau du parking correspond au niveau du sous-sol du bâti existant. L'accès à la chaufferie (qui se situe à sa position actuelle) se fait par un sas.

constructibilité par rapport aux constructions existantes

Transversalement, ce parc de stationnement est localisé pour constituer par son mur Nord la fondation des structures de la coursive.

Écarté de 2,60 m des fondations de la façade sud des bâtiments existants, le mur Sud est également écarté des bâtiments voisins pour les mêmes raisons et supporte les poteaux de l'extension centrale.

Faisabilité du projet du projet au regard des contraintes d'urbanisme

extension 1 (extension d'angle)

La réalisation des façades Ouest et Nord de cette extension se conformera à la limite de 7 m autorisée sur limites sur terrain tier. Le volume intérieur de l'auditorium n'en sera pas pénalisé car, il occupe l'intégralité du volume sous charpente de la toiture.

extension 2 (dégagement Nord)

Limitée au RDC, la hauteur du dégagement nord de l'école maternelle est inférieure à la limite de 7 m. Notons aussi que cette extension ne se poursuit pas jusqu'à la rue.

extension 3 (extension centrale)

Quelque-soit l'interprétation de l'article 7 UD du règlement d'urbanisme, le parti proposé est en mesure de s'adapter:

L'implantation de l'extension centrale du côté du terrain tier, proposée sur l'esquisse de concours, est fondée sur le paragraphe 2.2 du règlement d'urbanisme: "Implantation formant couloir dit "Schlupf"". **De plus cette façade est implantée sur la ligne de façade actuelle du bâtiment A qui est démolli.**

Si ce point du règlement était interprété d'une autre manière, l'implantation de cette façade pourrait se faire en jouxtant la limite parcellaire (le cheminement piéton passant dans ce cas sous l'extension.

Si vraiment il y avait un problème, au pire; ce bâtiment d'extension serait en mesure de s'adapter en se trouvant en retrait de H/2 soit 4,2 m de la limite. Dans ce cas la salle collective aurait un format plus carré. Cette ultime éventualité est néanmoins à déconseiller sur le plan architectural, urbain et structurel.

Proposition de campagne de reconnaissances nécessaires

Ils seront définis dans la mission diagnostic.

Ils porteront notamment sur:

- . Recherche d'archives
- . Relevés complémentaires
- . sondage de sol
- . Diagnostics et état des fondations
- . Diagnostics et état des murs porteurs et façades (en particuliers pour implantation des nouvelles dalles de planchers)
- . Diagnostics et état des planchers conservés
- . Diagnostics et état des charpentes et toitures

Positionnement du projet en matière de consommation énergétique

Construire durable, un bâtiment exemplaire au niveau des performances thermiques et des matériaux utilisés.

Bâtiments d'extension

Les bâtiments neufs d'extension sont construits dans les normes BBC (bâtiment basse consommation).

Les épaisseurs d'isolations seront optimisées pour garantir un classement THPE (très haute performance énergétique) du bâti existant.

Il est à noter que nous considérons dans les calculs thermiques, que l'extension 2 (dégagement école maternelle Nord) fait partie de la partie l'existant en thermique. En effet, cette volumétrie est directement liée à l'existant. Mais les parois de cette extension répondent aux exigences BBC en isolation et étanchéité à l'air. De plus la structure est en bois.

Bâtiments existants

Surfaces horizontales :insufflation ouate de cellulose sur plancher haut, et flochage d'isolation thermique et feu en sous-sol ou vides sanitaires.

Façades:

Pour les **bâtiments B1 B2 B3 existants**, le traitement d'isolation par l'extérieur du bâti existant garantira l'absence totale de ponts thermiques.

Pour les bâtiments B4 et B5 (premier groupe de bâtiments vers la rue Nationale) Il s'agit de bâtiments du patrimoine dont les façades sont restaurées à l'identique pour garder totalement leur caractère. L'isolation est réalisée par l'intérieur. L'influence des ponts thermique est minimisée par la structure ancienne "épaisse en moellons" moins conductrice thermiquement que le béton

Pour le **bâtiments C**, mêmes considérations sur l'isolation par l'intérieur. Les isolants complémentaires intérieurs seront établis après diagnostic de ceux déjà implantés lors d'une première restauration.

Les constituants, matériaux et isolations sont prévus pour garantir les performances et le confort thermique. L'insertion fine dans l'environnement urbain, et l'attention sur l'étanchéité acoustique de l'école de musique font aussi partie d'une démarche HQE .

Les équipements sont élaborés pour contribuer à un coût global optimal:

- . Insertion présente dans le matériau bois utilisé en structure et en expression.
- L'extension E2 est en structure bois. Les extensions E1 et E3 sont en structure béton et charpente bois. La coursive fait appel à de grandes structures en bois lamellé-collé.
- . Isolation performante . Utilisation de matériaux sains.
- . Utilisation des sas thermiques (mais aussi acoustiques) pour les locaux de l'école de musiques
- . Ventilation double-flux pour l'extension et l'existant. Garantie des étanchéités à l'air.
- . Toiture végétale sur extensions E2 et E3 (inertie thermique et d'évacuation des eaux).
- . Gestion des incidences lumineuses par la coursive protégeant les ouvertures au sud (mais permettant les apports thermiques d'hivers). Claustra sur ouvertures de la salle collective E3.
- . Sources lumineuses de dernière génération particulièrement économes.
- . ambiances climatiques, acoustiques et lumineuses soignées.
- . Dispositifs d'économie d'eau.
- . Gestion de l'eau par infiltration sur roselière pédagogique dans le jardin pédagogique Sud.
- . Optimisation des gestions techniques et comptage.
- . Maintenance du bâtiment facilité par des accès faciles et sécurisés.

En conclusion, le projet repose sur les solutions optimales qu'il est conceptuellement et techniquement possible de trouver sur ce projet particulier. Les consommations énergétiques de chauffage et ventilation seront donc les plus minimales possibles . Elles sont données dans les documents techniques ainsi que les précisions sur les limitations des coûts d'exploitation .

Conditions d'entretien ultérieur de l'ouvrage

Façades

Les parements de façades sont choisis pour leur facilité d'entretien en particulier les panneaux composites sont insensibles au vieillissement.

vitrages

Aucun vitrage de grande hauteur. Toutes les fenêtres sont munies d'ouvrant permettant un nettoyage par l'intérieur.

Accès chaufferie.

Un sas réglementaire dessert la chaufferie depuis le parking en sous-sol.

Accès aux combles techniques où sont implantées les CTA double-flux:

- . Extension E1: accès à un local technique au-dessus de la régie pour CTA auditorium et grande salle cours collectifs, en utilisant l'escalier colimaçon d'accès technique à la passerelle technique de l'auditorium. Cet escalier technique est bien-sûr réservé à la maintenance et fermé par serrure.
- . Bâtiment B1, B2, B3: Une trappe encastrée au plafond avec escalier repliable situé dans le dégagement du bâtiment B2. Cet accès débouche dans un sas isolé thermiquement et au feu dans les combles.
- . Bâtiment B4: Une trappe encastrée au plafond avec escalier repliable situé dans le dégagement administratif. Cet accès débouche dans un sas isolé thermiquement et au feu dans les combles.
- . Extension E3 : accès lanterneau de toiture et échelle repliable par local dédié .

Accès aux toitures végétales

les toitures végétales sont prescrites sans entretien. Elles sont munies de ligne de vie de sécurité

- . Extension E2 : accès par escalier de secours Nord.
- . Extension E3 : accès lanterneau de toiture et échelle repliable par local dédié .
- . Partie de toiture entre bâtiment B3 et B4: par les combles B3 ou B4.

Intérieurs:

La maintenance des équipements intérieurs se fait essentiellement par des faux-plafonds démontables.

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Admission en non-valeur.

La Trésorerie Principale vous demande l'autorisation d'admettre en non-valeur dix neuf créances irrécouvrables dont le détail est précisé en annexe pour un montant total de **3 445,83 Euros**.

Le Comité Directeur et la Commission des Finances ont émis un avis favorable.

Je vous prie de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

approuve

L'admission en non-valeur des créances selon le détail annexé.

ADMISSION EN NON-VALEUR
ANNEXE à la délibération du 25/11/2010

Nom du débiteur	objet de la créance	montant en euros	observations
OPTIQUE FRANCOIS	ENSEIGNES	23.00	Certificat d'irrecouvrabilité
Cynthia VON WIEDNER	CANTINE	291.60	Surendettement
Mariem FALL	CANTINE	459.00	Surendettement
Sabrina STERN	CANTINE	512.90	Surendettement
Bakir MACIT	CANTINE	417.40	Poursuites infructueuses
EPICERIE BOZ	ENSEIGNES	183.17	PV de carence
José SANCHEZ	COURS DE MUSIQUE	169.00	Surendettement
Sébastien BEAUSSART	CANTINE	132.98	Surendettement
Zeynep SEVIM	CANTINE	18.32	PV perquisition
Yilmaz MAHMUT	GARDERIE PERISCOLAIRE	165.88	PV perquisition
Brigitte ARTELT	ENTRETIEN DE TOMBE	81.00	Poursuites infructueuses
CAFE SPORTS BAR	ENSEIGNES	71.40	PV de carence
TRAITEUR LAUCK	ENSEIGNES	125.75	Certificat d'irrecouvrabilité
REST. GEORGIEN	ENSEIGNES	51.47	Certificat d'irrecouvrabilité
COIFFURE FASHION	ENSEIGNES	8.41	PV perquisition
Samira LAROUCI	ENSEIGNES	46.50	Surendettement
COULEURS DECORS	ENSEIGNES	348.00	PV de carence
VERNET	OCC. DU DOMAINE PUBLIC	5.76	Inférieur au seuil de poursuite
Omerovic RAHMAN	LOCATION SALLE DES FETES	334.29	PV de carence
	TOTAL	3 445.83	

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : **Modification du Budget.**

Afin de pouvoir prendre en compte les opérations de fin d'exercice, il est nécessaire de procéder à une modification du Budget.

Les conditions de l'équilibre du Budget ne sont pas affectées par ces modifications.

Le détail des opérations comptables est joint en annexe.

Le Comité Directeur et la Commission des Finances ont émis un avis favorable.

Aussi, je vous prie de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

approuve

La modification du Budget 2010 selon le détail ci-annexé.

Modification du budget
Annexe à la délibération du 25 novembre 2010

<i>Article</i>	<i>Nature</i>	<i>Montant</i>
----------------	---------------	----------------

Section de fonctionnement

Dépenses		0
Chapitre 920		-122 200
920-020 Services généraux	617	-7 200
920-020 Services généraux	64111	-115 000
Chapitre 922		142 200
922-20 Education (s. communs)	6156	7 200
922-20 Education (s. communs)	64111	135 000
Chapitre 924		-30 000
924-40 Sports - Services communs	64111	-30 000
Chapitre 928		40 000
928-813 Propreté urbaine	64111	40 000
Chapitre 931		-30 000
Opérations financières	66111	-30 000

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Avenants de marché public.

Par une délibération du 26 novembre 2009, le Conseil Municipal avait approuvé la poursuite des travaux de restructuration du Temple Protestant.

Le bon déroulement de l'opération impose la modification de la consistance des travaux par des prestations supplémentaires et des prestations devenues inutiles. Les lots concernés et le détail des prestations sont résumés dans l'annexe jointe au présent rapport. Globalement, la conclusion des avenants se traduit par une baisse du montant des travaux de 2 702,71 € HT. L'économie générale du marché n'est pas bouleversée.

Aussi, je vous prie de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 18 novembre 2010,
Vu l'avis favorable du Comité Directeur,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

approuve

la passation de dix avenants au marché n° 09-32 de restructuration du Temple Protestant pour un montant global de -2 702,71 € HT et autorise le Maire à signer les pièces y afférentes.

Avenants au marché n°09-32 de restructuration du temple protestant

Lot	Titulaire	Montant initial du marché	Montant des avenants précédents	Montant de l'avenant	Montant total du marché	Variation	Objet de l'avenant
2 Démolition – Restructuration	MOOG	28 775,48 €		5 423,92 €	34 199,40	18,8%	* Travaux supplémentaires : - reprise des tranches de dallage par piquage et sciage diamanté et raccord au mortier taloché - dallage supplémentaire y compris dépose soignée des dalles en pierre pour réemploi - reprise dallage suite travaux sanitaires assainissement- démolition mur de séparation ancien local cuve, dépose grille en façade et rebouchage en maçonnerie et évacuation des gravois - réparation crépis sur murs chaufferie - renfort plancher bois sacristie Travaux non réalisés : - nettoyage des surfaces - travaux en régie
3 Echafaudage	FREGONESE	19 700,00 €		1 200,00 €	20 900,00	6,1%	- échafaudage de la cheminée
4 Vitraux	ROSAZE	13 509,33 €		822,45 €	14 331,78	6,1%	- remplacement et réparation de vitraux supplémentaires
5 Ravalement de façade - Pierre	MEAZZA	141 348,01 €	49 792,13 €	4 100,00 €	195 240,14	38,1%	- remplacement des grilles d'abat-sons - réparation et rénovation de la voussure de la porte d'entrée et des marches des escaliers d'accès à la tribune et au chœur
6 Plomberie - Sanitaire	ROESSEL	12 449,32 €		1 696,00 €	14 145,32	13,6%	- percement et démolition de fondations dans le jardin et percement d'une fondation de 1,10m d'épaisseur - mise en place d'un compteur d'eau indépendant pour l'église
8 Electricité - Courants faibles	VEIT	149 584,84 €		-5 699,26 €	143 885,58	-3,8%	- remplacement des émetteurs de plancher chauffant très basse tension de la nef par des émetteurs rayonnants 220V - installation de rayonnants infrarouge dans le chœur - mise en place de luminaires derrière la retombée du plafond du chœur - plus-value pour coffret de branchement avec comptage intégré
9 Vitrerie	WEHR	73 550,04 €		-24 101,62 €	49 448,42	-32,8%	- suppression des survitrages de protection des vitraux et remplacement par une protection grillagée cuivre - confection, fourniture et pose de vitrages triangulaires dans les salles
11 Menuiserie bois - Parquet	SIFFERLIN	56 864,20 €		9 766,00 €	66 630,20	17,2%	- fourniture et pose de lambourdes sous le parquet suite à la modification du système de chauffage - fourniture et pose d'une fenêtre supplémentaire dans la chaufferie - réparation des châssis du clocher - habillage de la main courante de la balustrade - habillage des tuyauteries de chauffage au-dessus des éléments bois de la nef - remplacement de la porte de la sacristie à l'identique
13 Peinture - Nettoyage	KNOERR MOHR	51 796,51 €		2 156,60 €	53 953,11	4,2%	- décapage et remise en lasure de la porte d'entrée et de la porte du clocher - mise en peinture des supports de lampes - travaux complémentaires de rebouchage
16 Sonorisation	DEYA	21 989,00 €		1 933,20 €	23 922,20	8,8%	- suppression de deux microphones sans fil - mise en place d'un système de diffusion complémentaire sur la tribune - mise en place d'une entrée supplémentaire pour un clavier - fourniture de deux micros supplémentaires

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Fixation des tarifs pour 2011.

Le Conseil Municipal ajuste tous les ans l'ensemble des tarifs des services municipaux. Dans cette logique, il vous est proposé de revaloriser les tarifs pour l'année 2011.

Le détail des tarifs est précisé en annexe.

Sauf spécification contraire dans le détail ci-joint, les nouveaux tarifs sont applicables au 1^{er} janvier 2011.

Le Comité Directeur et la Commission des Finances ont émis un avis favorable.

Je vous propose de bien vouloir approuver la délibération suivante :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

approuve

les tarifs indiqués dans le document joint.

DESIGNATION	UNITE	2010	2011
1) Occupation du domaine public			
<u>a - Utilisation de la voie publique</u>			
* dépôt de matériaux, échafaudages, étaçons, palissades, clôtures en saillies, étalage de marchandises	le ml par jour	0,40	0,40
* enseignes non lumineuses	le m2 par an	10,90	11,10
* enseignes lumineuses	le m2 par an	17,75	18,10
* bannes ou stores antisolaire, vitrines en saillie, auvents et marquises	le ml par an	3,70	3,80
* distributeurs automatiques (fixes ou mobiles)	par distributeur	59,20	60,40
* implantation d'une terrasse "café restaurant" (du 1/3 au 31/10)	le m2 par saison	17,70	18,00
* stationnement des voitures sur parkings payants (15 premières minutes gratuites)	par heure	0,60	0,60
* abonnement mensuel de stationnement	par mois	15,00	15,00
* droits de stationnement pour taxis	par an	350,00	357,00
* vente de marrons chauds	par jour	9,50	9,70
<u>b - Marchés</u>			
<i>Les droits de place pour les voitures sont intégrés dans le prix du ml</i>			
* marché hebdomadaire	le ml	1,45	1,45
* marché de Noël	le ml	1,45	1,45
* droit de branchement électrique	le branchement	181,00	181,00
<u>c - Braderie</u>			
	le ml	1,80	1,80
<u>d - Droit de place pour vente ou déballage, vente de fleurs devant cimetière, vente de sapins de Noël</u>			
* forfait véhicule ou stand (limité à 6ml)	le stand	165,00	170,00
* ml supplémentaire	le ml	49,00	50,00
<u>e - Exposition de voitures neuves</u>			
* forfait par voiture et par jour	1 voiture par jour	14,30	14,60
<u>f - Cirque</u>			
	par jour	146,00	150,00
<u>g - Droit de place pour les stands du Messti</u>			
* grands métiers, manèges, appareils, jeux, tir, boutiques de vente de produits de consommation, ...			
▣ jusqu'à 100 m2	le m2	3,15	3,30
▣ au delà de 100 m2	le m2	2,05	2,10
* automates, distributeurs automatiques	par appareil	20,70	22,00
minimum de perception par établissement	forfait	41,80	44,00

DESIGNATION	UNITE	2010	2011
2) Cimetière			
* entretien simple (soumis TVA)	par an TTC	82,00	83,65
* entretien avec plantation d'une jardinière (soumis TVA)	par an TTC	144,00	146,90
* entretien avec plantation pleine tombe (soumis TVA)	par an TTC	217,00	221,35
* droit de construction d'un caveau		170,00	173,40
* concession de tombe adultes	pour 15 ans	146,00	150,00
	pour 30 ans	571,00	571,00
	pour 50 ans	1 696,00	1 696,00
* concession de tombe enfant	pour 15 ans	73,00	75,00
	pour 30 ans	285,50	285,50
*concession de tombe à urne	pour 15 ans	73,00	75,00
	pour 30 ans	285,50	285,50
Columbarium	pour 15 ans	550,00	561,00
	pour 30 ans	1 320,00	1 320,00
Rosier du Souvenir	pour 10 ans	106,00	110,00
Caveau provisoire (occupation de 1 à 6 jours)	forfait	60,00	61,50
* vacation funéraires (soumis TVA)	par vacation	20,00	20,00

DESIGNATION	UNITE	2010	2011
3) Location des locaux municipaux			
a - Parc des sports			
Associations Locales			
Location annuelle par fraction de 2h/semaine (entraînement) – à compter du 1/9/2011			
▣ grande salle	location/an/2h/semaine	212,00	212,00
▣ salle gymnastique	location/an/2h/semaine	212,00	212,00
▣ salles spécialisées	location/an/2h/semaine	123,00	123,00
* tarif horaire pour location ponctuelle (compétition)			
▣ jours de semaine			
grande salle	par heure	48,00	48,00
salle gymnastique	par heure	48,00	48,00
salle spécialisée	par heure	26,00	26,00
▣ Dimanche et jours fériés : majoration de 20 %			
par heure			
* terrain de football pour compétitions			
▣ forfait annuel			
équipe "adultes"		205,00	205,00
équipe "jeunes"		110,00	110,00
Associations Extérieures			
Location annuelle par fraction de 2h/semaine (entraînement) – à compter du 1/9/2011			
▣ grande salle	location/an/2h/semaine	530,00	530,00
▣ salle gymnastique	location/an/2h/semaine	530,00	530,00
▣ salles spécialisées	location/an/2h/semaine	348,00	348,00
* tarif horaire pour location ponctuelle (compétition)			
▣ jours de semaine			
grande salle	par heure	106,00	106,00
salle gymnastique	par heure	106,00	106,00
salle spécialisée	par heure	55,00	55,00
▣ Dimanche et jours fériés : majoration de 20 %			
par heure			
* terrain de football pour compétitions			
▣ location ponctuelle			
match diurne	par match	130,00	130,00
match nocturne	par match	216,00	216,00
b - Gymnase Lamartine et gymnase Ried			
* location annuelle par fraction de 2h par semaine (entraînement) (à compter du 1/09/2011)			
Associations Locales	location/an/2h/semaine	106,00	106,00
* tarif horaire pour location ponctuelle (compétition)			
▣ jours de semaine			
par heure		25,00	25,00
▣ Dimanche et jours fériés : majoration de 20%			
par heure			
* location annuelle par fraction de 2h par semaine (entraînement) (à compter du 1/09/2011)			
Associations Extérieures	location/an/2h/semaine	348,00	348,00
* tarif horaire pour location ponctuelle (compétition)			
▣ jours de semaine			
par heure		58,00	58,00
▣ Dimanche et jours fériés : majoration de 20 %			
par heure			
* aires extérieures du gymnase du Ried			
location/an/2h/semaine		102,00	102,00

DESIGNATION	UNITE	2010	2011
4) Prestations de service public			
a - Bibliothèque			
* PASS BIBLIOTHEQUE CUS			
▫ jusqu'à 16 ans, carte Saphir, personnel bibliothèques...	par an	gratuit	gratuit
▫ abonnement « Livres » plein tarif	par an	8,00	8,00
▫ abonnement « Livres » tarif réduit (*)	par an	4,00	4,00
▫ abonnement « Multimédia » plein tarif	par an	25,00	25,00
▫ abonnement « Multimédia » tarif réduit (*)	par an	12,50	12,50
(*) jeunes (16-25 ans/étudiants/carte Culture), RMI, demandeurs d'emploi...			
▫ pénalité pour dépassement durée de prêt par document)	par semaine	0,10	0,10
* vente de livres usagés			
▫ livre d'art et grand format	unité	3,00	3,00
▫ livre relié - BD	unité	1,50	1,50
▫ livre de poche et petit format	unité	0,30	0,30
* photocopies	unité	0,15	0,15
*impression multimédia	unité	0,15	0,15
(3 premières impressions noir et blanc gratuites)			
▫ carte pré-payée multimédia	20 unités	2,00	2,00
* DVD Waldteufel	unité	16,00	16,00
Vente de sacs	unité	3,00	3,00
b - Ecole de musique (à compter du 1/9/10)			
* élèves domiciliés à Bischheim dont le foyer fiscal paie moins de 610 € d'impôts			
▫ élèves de moins de 18 ans et étudiants			
formation musicale, chant choral	par trimestre	47,50	48,00
instrument 1/2h	par trimestre	58,00	59,00
instrument 3/4h	par trimestre	86,50	88,00
instrument 1h, chant classique	par trimestre	115,00	117,00
▫ adultes			
formation musicale, chant choral	par trimestre	60,00	61,00
instrument 1/2h	par trimestre	73,00	74,00
instrument 3/4h	par trimestre	109,00	111,00
instrument 1h, chant classique	par trimestre	144,00	146,50
* élèves domiciliés à Bischheim dont le foyer fiscal paie plus de 610 € d'impôts			
▫ élèves de moins de 18 ans et étudiants			
formation musicale, chant choral	par trimestre	57,00	58,00
instrument 1/2h	par trimestre	71,50	72,50
instrument 3/4h	par trimestre	106,50	108,50
instrument 1h, chant classique	par trimestre	141,00	143,50
▫ adultes			
formation musicale, chant choral	par trimestre	72,50	74,00
instrument 1/2h	par trimestre	89,50	91,50
instrument 3/4h	par trimestre	133,00	136,00
instrument 1h, chant classique	par trimestre	176,00	180,00

DESIGNATION	UNITE	2010	2011
* élèves non domiciliés à Bischheim dont le foyer fiscal paie moins de 610 € d'impôts			
▣ élèves de moins de 18 ans et étudiants			
formation musicale, chant choral	par trimestre	72,00	73,00
instrument 1/2h	par trimestre	87,50	89,00
instrument 3/4h	par trimestre	131,00	133,50
instrument 1h, chant classique	par trimestre	174,50	177,50
▣ adultes			
formation musicale, chant choral	par trimestre	89,00	90,50
instrument 1/2h	par trimestre	107,00	109,00
instrument 3/4h	par trimestre	160,00	163,00
instrument 1h, chant classique	par trimestre	213,00	217,00
* élèves non domiciliés à Bischheim dont le foyer fiscal paie plus de 610 € d'impôts			
▣ élèves de moins de 18 ans et étudiants			
formation musicale, chant choral	par trimestre	88,00	90,00
instrument 1/2h	par trimestre	107,00	109,50
instrument 3/4h	par trimestre	159,50	163,00
instrument 1h, chant classique	par trimestre	211,50	216,00
▣ adultes			
formation musicale, chant choral	par trimestre	107,00	109,50
instrument 1/2h	par trimestre	131,00	134,00
instrument 3/4h	par trimestre	195,00	199,00
instrument 1h, chant classique	par trimestre	259,00	264,50
* réductions			
▣ à partir de 2 enfants de la même famille ou élève inscrit en danse et en musique ou ayant 2 activités.	20%		
* location d'instrument de musique			
▣ instrument dont la valeur est inférieure à 610 €	par trimestre	37,00	37,50
▣ instrument dont la valeur est comprise entre 610 € et 1524 €	par trimestre	56,00	57,00
▣ instrument dont la valeur est supérieure à 1524 €	par trimestre	83,50	84,50
Pour les élèves de l'école municipale de musique de Bischheim, musiciens à l'harmonie de Bischheim, l'écolage est pondéré selon coefficient suivant : T x P / N			
avec : T : tarif trimestriel instrumental,			
P : nombre de présence aux répétition et concerts,			
N : nombre de répétitions et concerts trimestriels			

DESIGNATION	UNITE	2010	2011
<u>c - Ecole de danse (à compter du 1/9/2011)</u>			
<u>(tarifs stages à compter de janvier 2011)</u>			
* élève domicilié dans la commune :			
▫ dont le foyer fiscal paie moins de 610 € d'impôts, ou titulaire de la carte d'étudiant	par trimestre	47,85	48,80
▫ dont le foyer fiscal paie plus de 610 € d'impôts	par trimestre	70,00	71,40
* élève non domicilié dans la commune :	20%		
▫ dont le foyer fiscal paie moins de 610 € d'impôts, ou titulaire de la carte d'étudiant	par trimestre	57,30	58,45
▫ dont le foyer fiscal paie plus de 610 € d'impôts	par trimestre	86,00	87,75
* réduction à partir du 2ème enfant de la même famille, ou élève inscrit en danse et en musique ou ayant 2 activités danse	20%		
* stage de danse	2h/jour	10,00	10,50
* stage de danse	1 h 30/jour	7,50	7,65
* stage de danse sur 1 jour, soit 7 h/jour de 9 h à 17 h (repas tiré du sac)	la journée	25,00	25,50
* stage de danse sur 2 jours, soit 7 h/jour de 9 h à 17 h (repas tiré du sac)	le stage	48,00	49,00
* stage de danse sur 3 jours, soit 7 h/jour de 9 h à 17 h (repas tiré du sac)	le stage	65,00	65,50
* stage de danse sur 4 jours, soit 7 h/jour de 9 h à 17 h (repas tiré du sac)	le stage	85,00	
* stage de danse sur 5 jours, soit 7 h/jour de 9 h à 17 h (repas tiré du sac)	le stage	105,00	107,00
* atelier chorégraphique (20 h/an)	par an	62,65	64,00
* personnes handicapées (cours handidanse)	par trimestre	56,00	57,00
*cours seniors :			
élève domicilié dans la commune	par trimestre		48,80
élève non domicilié dans la commune	par trimestre		58,45
* enseignants des écoles primaires et maternelles ainsi que leurs enfants et personnel municipal et leurs enfants	par trimestre	47,85	48,80

Tarifs municipaux 2011

DESIGNATION	UNITE	2010	2011
<u>d – Accueil de loisirs sans hébergement</u>			
Enfants domiciliés à Bischheim			
* tarif journalier les mercredis			
▣ jusqu'à 17h	par mercredi	4,65	4,75
▣ jusqu'à 17h pour bénéficiaires bons CAF	par mercredi	3,60	3,65
▣ jusqu'à 18h	par mercredi	6,55	6,70
▣ jusqu'à 18h pour bénéficiaires bons CAF	par mercredi	5,40	5,50
* tarifs hebdomadaires vacances scolaires			
▣ jusqu'à 17h	par semaine	26,25	27,00
▣ jusqu'à 17h pour bénéficiaires bons CAF	par semaine	21,00	21,00
▣ jusqu'à 18h	par semaine	36,40	37,00
▣ jusqu'à 18h pour bénéficiaires bons CAF	par semaine	30,60	31,00
Enfants non domiciliés à Bischheim			
* tarif journalier les mercredis			
▣ jusqu'à 17h	par mercredi	6,90	7,00
▣ jusqu'à 17h pour bénéficiaires bons CAF	par mercredi	5,30	5,40
▣ jusqu'à 18h	par mercredi	9,85	10,00
▣ jusqu'à 18h pour bénéficiaires bons CAF	par mercredi	8,10	8,20
* tarifs hebdomadaires vacances scolaires			
▣ jusqu'à 17h	par semaine	39,30	40,00
▣ jusqu'à 17h pour bénéficiaires bons CAF	par semaine	31,50	32,00
▣ jusqu'à 18h	par semaine	54,60	55,00
▣ jusqu'à 18h pour bénéficiaires bons CAF	par semaine	45,90	46,00
Dispositions communes			
des activités et sorties complémentaires pourront donner lieu à participation des parents			2,00
l'accueil de loisirs At Home ferme à 17h00			
Réductions			
▣ pour 2 enfants de la même famille	10%		
▣ pour 3 enfants de la même famille	20%		
▣ enfants du personnel : application du tarif des enfants domiciliés à Bischheim			
* forfait pour le repas et la garderie entre 12 et 14 h	par repas	4,90	5,00
* forfait garderie 12/14 sans repas			2,60
<u>e - Structures d'accueil péri-scolaire (à compter du 1/9/10)</u>			
accueil du matin, tarif journalier		6,60	0,70
accueil du soir tarif horaire	Rem: en 2010, tarif forfaitaire, à partir de 2011 tarif horaire au réel		1,50
accueil du soir (dépassement des 2H)			3,00
réduction de 50% pour les enfants du personnel municipal			
<u>f – restaurant scolaire</u>			
Prix du ticket repas			
. Pour les Bischheimmois		4,90	5,00
. Pour les non Bischheimmois		5,80	5,90
Prix du repas à la tarification trimestrielle			
. Pour les Bischheimmois		4,50	4,60
. Pour les non Bischheimmois		5,30	5,40
accueil sans repas (PAI, grève)			
			2,60
réduction de 10% à partir du 3ème enfant inscrit			

DESIGNATION	UNITE	2010	2011
5) Animation jeunes			
Une participation financière pourra être demandée selon la nature des activités organisées			
* droits d'inscription aux tickets-sports (par période de vacances)	forfait	4,00	4,00
* animations jeunes : tarification selon l'activité	par personne		
Carte multi-pass pour accès activités hebdomadaires	forfait		5,00
Sorties EVASION (entrée+transport)			
Le Vaisseau / Planétarium / Musée/Cinéma		3,00	3,50
Lazer Quest (2 parties)		3,00	4,00
Sortie à la journée avec repas et/ou entrée activité		5,00	7,00
Parc d'attractions – Parc d'activités		10,00	10,00
Paint-ball (la partie)		10,00	12,00
Sorties sportives CUS (entrée + transport)			
Piscine CUS		1,50	1,50
Patinoire – Evad'sport – Jorky-ball		3,00	3,50
Canoe Kayak/Escalade		4,00	4,00
Squash – Bowling (2 parties)		4,00	4,00
Karting (3 sessions)			10,00
Evènements sportifs ou culturels			
Match - tournoi sportif - concert CUS		4,00	3,00
Match - tournoi sportif - concert HORS CUS		4,00	5,00
Gala sportifs (boxe, arts martiaux)		5,00	5,00
Stages sportifs avec intervenants			
Forfait semaine		7,00	5,00
Sorties sportives à la journée (entrée+transport)			
Sortie piscine hors CUS		3,00	4,00
Raid Nature CLJPN (forfait 3 jours)		5,00	5,00
Trace verte- Luge d'été ou d'hiver – Pédale kart		5,00	5,00
Parc Aventure (Brumath/Ostwald/Howald/Pierre-Percée/Celle-sur-Plaine)		6,00	7,00
Ski de piste ou de fond – Parc eaux vives Huningue		10,00	10,00
MINI-SÉJOUR SPORTIF OU CULTUREL			
Forfait pension complète/ transport/activités)			
Tarif variable selon durée et destination			
Régional (Alsace/Lorraine)			De 20 € à 50 €
National			De 30 € à 70 €

DESIGNATION	UNITE	2010	2011
6) Insertions "cahiers de Bischheim"			
tarifs applicables au renouvellement du contrat			
<u>1 page</u>			
* pour 1 ou 2 numéros	par parution	1 007,00	1 007,00
* pour 3 ou 4 numéros	par parution	911,00	911,00
* pour 5 numéros	par parution	823,00	823,00
<u>1/2 page</u>			
* pour 1 ou 2 numéros	par parution	619,00	619,00
* pour 3 ou 4 numéros	par parution	547,00	547,00
* pour 5 numéros	par parution	475,00	475,00
<u>1/4 page</u>			
* pour 1 ou 2 numéros	par parution	365,00	365,00
* pour 3 ou 4 numéros	par parution	311,00	311,00
* pour 5 numéros	par parution	256,00	256,00
<u>1/8 page</u>			
* pour 1 ou 2 numéros	par parution	210,00	210,00
* pour 3 ou 4 numéros	par parution	182,00	182,00
* pour 5 numéros	par parution	155,00	155,00
<u>1/16 page</u>			
* pour 1 ou 2 numéros	par parution	135,00	135,00
* pour 3 ou 4 numéros	par parution	118,00	118,00
* pour 5 numéros	par parution	99,00	99,00
Réduction pour les adhérents à « Dynamique des professionnels de Bischheim »	20%		

Tarifs municipaux 2011

DESIGNATION	UNITE	2010	2011
7) Saison culturelle (à partir du 01 / 09 /2011)			
Spectacle « tête d'affiche »			
▣ Tarif plein		20,00	20,00
▣ Tarif réduit		15,00	15,00
▣ Tarif abonnés **		15,00	15,00
Tarif spécial			
▣ Tarif plein		15,00	15,00
▣ Tarif réduit		12,00	12,00
▣ Tarif abonnés **		10,00	10,00
Concerts , Humour			
▣ Tarif plein		12,00	12,00
▣ Tarif réduit *		10,00	10,00
▣ Tarif abonnés **		8,00	8,00
Ciné-concerts			
▣ Tarif plein		10,00	10,00
▣ Tarif réduit *		8,00	8,00
▣ Tarif abonnés **		6,00	6,00
Théâtre jeune public			
▣ Adultes		6,00	6,00
▣ Enfants		4,50	4,50
▣ Scolaires et CLSH de la Ville de Bischheim		3,00	3,00
Tarif enfant hors spectacle « jeune public » (jusqu'à 15 ans)		5,00	5,00
Tarif association Tôt ou T'Art		3,00	3,00
Tarif carte Atout Voir et Carte Culture		5,50	5,50
* Tarif réduit sur présentation d'un justificatif			
- étudiant, demandeurs d'emploi, personnes à mobilité réduite, carte famille nombreuse, carte Cézam, groupe à partir de 10 personnes, Alsace CE, Canal CE, personnel de la Ville de Bischheim, abonnés Schiltigheim Culture, Espace culturel de Vendenheim, Point d'Eau à Ostwald, Illiade à Illkirch, Pré'O d'Oberhausbergen, Kafteur, TAPS Strasbourg, abonnés cinéma Star et UGC illimité			
** Tarif abonnés : achat de 3 spectacles hors spectacle « tête d'affiche » et « jeune public »			

DESIGNATION	UNITE	2010	2011
8) Divers			
<u>a - photocopies</u>			
* A4 – jusqu'à 10 copies du même original	par photocopie	0,15	0,15
* A4 – plus de 11 copies du même original	par photocopie	0,10	0,10
* A3 – jusqu'à 10 copies du même original	par photocopie	0,30	0,30
* A3 – plus de 11 copies du même original	par photocopie	0,20	0,20
<u>b - documents administratifs</u>			
* abonnement recueil des actes administratifs	4 n° / an	10,00	10,00
* édition de la liste électorale (papier ou CD-ROM)	unité	55,00	55,00
<u>c- mise à disposition de personnel</u>			
* agent de catégorie A	par heure	40,00	41,60
* agent de catégorie B	par heure	26,30	27,40
* agent de catégorie C	par heure	20,60	21,40
<u>d- mise à disposition de matériel</u>			
* nacelle VL 16m	par heure	53,50	54,60
* camion benne 3,5t	par heure	21,40	21,80
* camion benne 15t avec grue	par heure	64,30	65,60
* enlèvement de déchets	par m3	53,60	54,70

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : **Subvention à l'association des parents d'élèves des Ecrivains.**

L'association des parents d'élèves des Ecrivains a organisé un voyage au Maroc du 23 octobre au 1^{er} novembre pour 24 jeunes, dont 12 jeunes filles, accompagnés de 3 animateurs et de 2 bénévoles.

Les objectifs du voyage portaient sur la découverte de la vie marocaine et la rencontre avec les acteurs locaux. Le circuit a permis de découvrir Fès, Rabat, Marrakech, Casablanca, Beni-Mallal, Kenitra.

Le groupe a rencontré des jeunes collégiens, lycéens ainsi que des associations de jeunes.

Ce voyage a été organisé en relation avec la fondation HASSAN II qui a pris en charge l'hébergement et les frais de déplacements sur place.

Ce projet a bénéficié des soutiens financiers de l'Etat 3 000 €, du Conseil Général 1 500 €, de l'Hypermarché Leclerc 1 000 €, de la Ville de Schiltigheim 1 750 € et chaque jeune a participé pour un montant de 250 €.

La Ville de BISCHHEIM envisage une contribution identique à celle de Schiltigheim, soit 1 750 €.

La délibération suivante serait à prendre :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sur proposition du Comité Directeur et avis favorable de la Commission des Finances,

approuve

le versement d'une subvention de 1 750 € pour ce voyage au Maroc organisé par l'association des parents d'élèves des Ecrivains.

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Décharge de responsabilité relative à la régie financière de la Bibliothèque municipale.

La Bibliothèque municipale de Bischheim a été victime d'un vol de la caisse de recettes le 16 février 2010.

Le montant volé était en chèques et espèces, de 564,40 Euros. L'agent régisseur de la Bibliothèque a contacté les lecteurs ayant réglé leurs cotisations par chèque. Tous ont accepté de délivrer un chèque de remplacement. Le montant total du préjudice est par conséquent ramené à 415,90 Euros. Une déposition avec ouverture de dossier a été transmise à l'assurance A.M.F.

La Trésorière Principale de Schiltigheim, Madame Jouffroy, pour clore le dossier, sollicite une décision du Conseil Municipal, déchargeant l'agent régisseur et accordant la remise totale des 415,90 Euros.

Le Comité Directeur et la Commission des Finances ont émis un avis favorable.

Je vous prie de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

décide

- de décharger l'agent régisseur de toute responsabilité.
- d'accorder la remise des 415,90 Euros représentant les espèces ayant fait l'objet du vol du 16 février 2010.

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Subvention aux associations sportives pour frais de déplacement et compétition.

La Ville de Bischheim apporte son soutien aux associations sportives pour la compétition et l'organisation de rencontres, tant à l'extérieur qu'au sein de la Ville.

Un questionnaire permettant d'évaluer le budget consacré par ces associations a été adressé aux clubs concernés.

Sont pris en compte pour l'attribution de la subvention, l'activité effective ainsi que l'effort produit dans le domaine de la formation des jeunes.

Il est proposé de répartir un montant de 18 050 € entre les différentes associations selon l'état ci-dessous.

Les crédits nécessaires figurent au Budget Primitif 2010 - Chapitre 924 6574 40.

Le Comité Directeur et la Commission des Finances ont émis un avis favorable.

Je vous prie de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

décide

d'attribuer une subvention totale de 18 050 € pour frais de déplacement et compétition aux associations sportives, répartie comme suit :

	<u>2010</u>
MODELE YACHT CLUB	500 €
TIRS REUNIS	550 €
GYMNASTIQUE LIBERTE	2 000 €
GYMNASTIQUE ALSATIA	1 000 €
BLACK STAR	1 600 €
BILLARD	500 €
GAENSELSPIEL	300 €
LEO LAGRANGE	2 500 €
FC SOLEIL	4 100 €
CS MARS	3 000 €
CLUB CANIN	900 €
AMICALE DU CHIEN NORDIQUE	700 €
SPEED SKATING	400 €

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : **Subvention à l'OMSAL.**

Par délibération du 27 mai 2010, le Conseil Municipal a décidé de confier à l'OMSAL, dans le cadre d'une convention de prestation de service, l'organisation du Messti, de la Fête du Village et de la Saint-Nicolas.

Les bilans financiers de ces manifestations étant connus :

- Messti : 16 446 €
- Fête du Village : 6 838 €

et le coût prévisionnel de St Nicolas étant de 559 €, il est proposé, conformément aux termes de la convention précitée, d'allouer un complément de subvention de 3 843 € à l'OMSAL (un montant de 20 000 € a déjà été versé).

Les crédits nécessaires figurent au Budget Supplémentaire – Chapitre 920 6574 025.

Le Comité Directeur et la Commission des Finances ont émis un avis favorable.

Je vous prie de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

approuve

le versement d'un complément de subvention de 3 843 € à l'OMSAL.

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : **Nomination d'agents recenseurs.**

La préparation et la réalisation des enquêtes de recensement sont confiées aux communes par la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité.

Depuis 2004, une nouvelle méthode de recensement se substitue au comptage traditionnellement organisé. Il s'agit d'effectuer dorénavant des enquêtes annuelles de recensement sur la base d'un échantillon d'adresses représentant 8 % des logements de la commune.

En ce qui concerne la Ville de Bischheim, le recensement auprès de la population s'effectuera du 20 janvier au 26 février 2011. Une enquête sur la famille et les logements sera associée au recensement.

Un agent communal assurera la coordination des travaux.

Par ailleurs, la mobilisation de 3 personnes pour assurer le recensement proprement dit est de la responsabilité de la commune.

L'INSEE versera une indemnité forfaitaire de 3 970 € au titre du recensement de la population et 926 € au titre de l'enquête sur les familles. La dotation tient compte des charges exceptionnelles liées aux enquêtes et aux actions d'accompagnement de l'opération, du nombre d'habitants et de logements de la commune.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé de recruter 3 personnes sur la mission enquête annuelle de recensement et enquête sur les familles, rémunérées chacune à hauteur de 1 200 € net.

Le contenu de la mission est défini par le décret du 5 juin 2003 définissant les modalités d'application du titre V de la loi démocratie de proximité.

Le Comité Directeur et la Commission des Finances ont émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 2002-276 relative à la démocratie de proximité,

Vu le décret n° 2003-485 définissant les modalités d'application du titre V de la loi n° 2002-276,

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 fixant l'année de recensement pour chaque commune.

décide

Le recours à trois agents recenseurs rémunérés 1 200 € net pour la durée de la mission.

autorise

Monsieur le Maire à signer les conventions et à prendre les arrêtés de nominations y afférents.

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : **Logements de fonction.**

Il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut être attribué gratuitement ou moyennant une redevance, en raison notamment des contraintes liées à l'exercice de ces emplois.

Le Comité Directeur et la Commission des Finances ont émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n° 90-1067 du 28 novembre 1990, relative à la fonction publique territoriale et portant modifications de certains articles du Code des communes et notamment l'article 21,

Vu la délibération en date du 14 décembre 2009 fixant le tableau des effectifs,

décide

De fixer ainsi qu'il suit la liste des emplois de la collectivité pour lesquels un logement de fonction peut être attribué :

Emploi : <i>Concierge – Ecole At Home</i>
– Type de concession : nécessité absolue de service
– Situation du logement : 17 rue du Guirbaden
– Consistance du logement : F 4
– Prestations accessoires : aucune

Emploi : <i>Concierge – Ecole du Centre</i>
– Type de concession : nécessité absolue de service
– Prestations accessoires : aucune

Emploi : <i>Concierge – Ecole des Prunelliers</i>
– Type de concession : nécessité absolue de service
– Prestations accessoires : aucune

Emploi : <i>Concierge – Ecole République</i>
– Type de concession : nécessité absolue de service
– Prestations accessoires : aucune

Emploi : <i>Concierge – Salle municipale du Cheval Blanc</i>
– Type de concession : nécessité absolue de service
– Prestations accessoires : aucune

Emploi : Préposé – Cimetière

- Type de concession : nécessité absolue de service
- Situation du logement : 1 rue du Cimetière
- Consistance du logement : F 5
- Prestations accessoires : aucune

Emploi : Agent de maintenance des bâtiments municipaux

- Type de concession : nécessité absolue de service
- Situation du logement : 1 rue du Guirbaden – rez-de-chaussée
- Consistance du logement : F 3
- Prestations accessoires : aucune

Emploi : Agent de maintenance des bâtiments municipaux

- Type de concession : nécessité absolue de service
- Situation du logement : 1 rue du Guirbaden – 1^{er} étage
- Consistance du logement : F 3
- Prestations accessoires : aucune

Emploi : Concierge – Parc des sports

- Type de concession : nécessité absolue de service
- Situation du logement : 1 allée Blaise Pascal
- Consistance du logement : F 4
- Prestations accessoires : aucune

Emploi : Directeur général des services

- Type de concession : utilité de service
- Prestations accessoires : aucune

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Démantèlement du réacteur universitaire de Strasbourg-Cronembourg.

L'université de Strasbourg a réalisé, sous le contrôle de l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN), le démantèlement de l'installation nucléaire de base (INB) n°44 située sur le Campus Universitaire de Strasbourg.

L'Autorité de Sûreté Nucléaire doit se prononcer maintenant sur le déclassement de l'installation, opération administrative qui consiste à retirer ce réacteur de la liste des installations nucléaires françaises.

A cet effet, l'article 40-II du décret n° 2007-1557 du 2 novembre 2007 relatif aux installations nucléaires de base prévoit la consultation des communes situées à moins de 5 km de l'INB n° 44. Aussi, la Préfecture nous a-t-elle transmis le dossier de déclassement administratif et a-t-elle sollicité notre avis. Ce dossier peut être consulté aux heures d'ouverture de bureau à la direction de l'urbanisme, du développement économique et des affaires juridiques de la Mairie.

Le Comité Directeur a émis un avis favorable.

Aussi convient-il que le présent Conseil Municipal émette un avis sur le déclassement de cette installation.

Je vous prie de bien vouloir prendre la délibération suivante :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

émet

un avis sur le déclassement de l'installation nucléaire de base (INB) n° 44 située sur le Campus Universitaire de Strasbourg.